**Départ le dimanche 17 mars 2019 à 10h30**

**Adresse précise du départ :**

**14 Quater Rempart Lachepaillet**

**64 100 BAYONNE**

|  |  |
| --- | --- |
| Article 1 | Le parcours mesure approximativement 10 kilomètres, avec quelques escaliers.  La participation à la course est ouverte à tous, licenciés et non licenciés.  L’âge minimum requis est de 16 ans faits dans l’année 2019 (pour s’inscrire il faut être né avant 2004). |
| Article 2 | Le droit d’inscription est de **10 €** par concurrent.  Les inscriptions sont enregistrées par la Société Pyrénées Chrono par internet ; clôture des inscriptions dans ce cas le samedi 16 mars 2019 à 20h.  Possibilité de s’inscrire la veille de la course au local de CACAO de 14h à 18h et au magasin ‘Les Foulées’ du jeudi 14 au samedi 16 mars 2019 à midi.  **Pas d’inscription sur place le jour de la course.** |
| Article 3 | Les organisateurs ont souscrit une police d’assurance qui couvre leur responsabilité civile, défense pénale et recours à l’exception de tout autre risque. |
| Article 4 | Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l’article L.231-3 du Code du Sport, chaque participant à l’épreuve devra obligatoirement présenter :   * soit une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running delivrée par la FFA, * soit un Pass J’aime courir délivré par la FFA et complété par un médecin,en cours de validité au 17 Mars 2019, * soit une licence sportive, en cours de validité au 17 mars 2019, délivrée par une fédération agrée, uniquement sur laquelle doit apparaitre, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, * soit un Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d’un an (ou sa photocopie certifiée conforme).   Les organisateurs conserveront ce certificat. De plus, les concurrents mineurs devront fournir une autorisation parentale. |
| Article 5 | Les organisateurs ont prévu un service médical assuré par un médecin et la Croix Rouge Française. |
| Article 6 | Les concurrents s’engagent au risque de se voir déclassés :   * à accomplir la distance de l’itinéraire déterminé par les commissaires de course. * à respecter les autres usagers de la voie publique. * à épingler sur l’avant de leur maillot le dossard qui devra être apparent dans sa totalité y compris la marque de l’annonceur. * à obéir aux injonctions des commissaires de course.   En vertu du règlement de la CNCHS, il est précisé que le départ ne sera donné que si tous les concurrents portent un dossard. |
| Article 7 | Pendant l’épreuve, les règles du code de la route s’appliquent aux concurrents.  L’accompagnement des concurrents par tout véhicule y compris vélo est réservé aux organisateurs. |
| Article 8 | Il est prévu un ravitaillement à mi-parcours ainsi que des boissons à l’arrivée. |
| Article 9 | Des douches seront mises à la disposition des participants à la salle LAUGA. |
| Article 10 | Le classement sera effectué de la manière suivante (Femmes et Hommes) :   * Séniors nés de 1980 à 1996, * Masters 1 nés de1979 à 1970, * Masters 2 nés de 1969 à 1960, * Masters 3 nés en 1959 et avant.   L’organisation se réserve le droit d’arrêter le classement 1 heure après le départ. |
| Article 11 | Un souvenir sous la forme d’un tee-shirt technique sera remis aux 800 premiers inscrits.  Le premier homme et la première femme de chaque catégorie énoncée dans l’article 10 recevront des trophées.  De plus, des lots seront tirés au sort parmi les concurrents inscrits à la veille de la course. |
| Article 12 | Droit à l’image : Les participants autorisent expressément les organisateurs de la course à utiliser les images qui sont prises à l’occasion de la course et sur lesquelles elles pourraient apparaître et ce pour une durée illimitée. |
| Article 13 | Utilisation des données personnelles : Les participants autorisent expressément les organisateurs de la course à utiliser les données personnelles pour faciliter l’organisation des événements futurs de CACAO. Aucune donnée collectée ne sera vendue. |
| Article 14 | Si les circonstances l’y obligent, l’organisation se réserve le droit de modifier sans préavis le présent règlement et le tracé de l’épreuve. |
| Article 15 | En cas d’annulation de la course pour des raisons non imputables à l’organisateur, les inscriptions ne seront pas remboursées. |
| Article 16 | La nature du terrain sur lequel est tracé le parcours ne permet pas la pratique des handisports concourant en fauteuil. |
| Article 17 | Les dossards seront à retirer :   * soit au magasin ‘Les Foulées’ situé au Forum à Bayonne du mardi 12 au samedi 16 mars 2019 à midi, * soit au local de CACAO le samedi 16 mars 2019 de 14h à 18h, * soit le jour de la course sur le site de départ à partir de 09h. |
| Article 18 | Le RGPD (Règlement Général pour la protection des Données) est traité directement par le site qui prend les inscriptions (Pyrénées Chrono). |

|  |  |
| --- | --- |
| Cachet du médecin |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| CERTIFICAT MEDICAL | |
|  |  |
|  |  |
| Je soussigné, Dr. ……………………………………………………………. | |
|  |  |
| certifie que l’état de santé de : | |
|  |  |
| M. ………………………………………………………………………………. | |
|  |  |
| ne présente aucune contre-indication, cliniquement décelable, à la pratique de la | |
|  |  |
| course à pied en compétition. | |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| Fait à ……………………………………… le .. / .. / 20 . . . | |
| ( Signature ) | |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |